

Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du cœur

AMA – Mesure n° 4 : Préserver les cétacés

Au-delà de la nécessaire amélioration des connaissances sur les populations de cétacés présentes dans les espaces marins, le renforcement des mesures de préservation de ces espèces protégées constitue une priorité à l'échelle non seulement nationale mais internationale. L'EPPN agira, avec ses partenaires, pour :

-élargir le périmètre du sanctuaire marin PELAGOS pour la protection des mammifères marins de Méditerranée nord-occidentale au périmètre marin du Parc national des Calanques (coeur et AMA).

pages 133 et 135

Référence ID de l'article : #1720

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-22 10:37